COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension des travaux de construction de l’A69 : L’OTRE tient à exprimer son soutien au projet autoroutier et sa circonspection face à la décision du tribunal administratif de Toulouse

28 FÉVRIER 2025

Saisi par des associations environnementales, le tribunal administratif de Toulouse annule les projets d’autoroute A69 et d’élargissement de l’autoroute A680, qui avaient été autorisés par les préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en mars 2023. L’OTRE ne peut que déplorer cette décision, aux conséquences néfastes pour les habitants, la région, la lutte contre le désenclavement et l’activité des transporteurs routiers.

L’OTRE a appris avec stupéfaction la décision du Tribunal administratif, cette dernière intervenant alors que 70% des travaux sont déjà réalisés. Par ailleurs, si l’OTRE respecte naturellement toute décision de justice, elle ne peut que s’émouvoir des arguments avancés par le Tribunal administratif de Toulouse, ayant motivé cette décision.

Comme l’a justement rappelé le ministère des Transports dans un communiqué, ce projet a été déclaré

d’utilité publique en 2018 et « bénéficie d’un large soutien local de la part des élus, des habitants et des acteurs économiques ». « L’économie en a besoin », avait pour sa part indiqué Jean-Louis CHAUZY, président du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d’Occitanie. *« L’A69, c’est permettre à tous les territoires de disposer des mêmes droits à la mobilité* », soutenait quant à lui Christophe RAMOND, président du Conseil départemental du Tarn.

Ce chantier constitue pour certains acteurs du secteur du transport routier, notamment les plus petits, une part prépondérante de leur chiffre d’affaires.

L’arrêt brutal aura des conséquences désastreuses pour ces derniers. Il va impacter directement une trentaine d’entreprises de transport et plus de 150 conducteurs sont mis à l’arrêt. A noter que de nombreuses entreprises, afin d’assurer ce chantier, ont non seulement eu recours à des recrutement spécifiques, mais également augmenté leur parc roulant via des contrats de location.

Aussi, le manque à gagner que représenterait l’arrêt définitif des travaux ne pourrait pas être compensé par de nouveaux chantiers dans des délais raisonnables. Il s’agirait donc d’une perte sèche pour toutes les structures ayant oeuvré au bon déroulé de ce projet.

Enfin, rappelons qu’un milliard d’euros d’argent public a déjà été investi par l’Etat ce qui, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, a de quoi laisser perplexe.

Pour toutes ces raisons, l’OTRE se réjouit de voir l’Etat interjeter appel de la décision du tribunal administratif et espère que les travaux pourront reprendre dans les meilleurs délais. La situation actuelle va entraîner des demandes d’activité partielle pour les CDD et CDI auxquelles l’OTRE demande au Ministère du Travail un accueil favorable.

CONTACT PRESSE
Philippe CHASTRUSSE – Délégué Régional OTRE Occitanie – 06 73 37 04 75